

[Accompagnement pédagogique à domicile à l'hôpital ou à l'École](#) [1]

École inclusive - Accompagnement pédagogique à domicile à l'hôpital ou à l'École

Circulaire du 3 août 2020

Bulletin officiel de l'éducation nationale - N° 32 du 27 août 2020

Cette circulaire est relative au dispositif de l'accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école (Apadhe). L'Apadhe est mis en place dans chaque département lorsque l'élève, compte tenu de son état de santé, ne peut se rendre dans son établissement scolaire ou ne peut s'y rendre que partiellement. Ce dispositif est chargé d'assurer un accompagnement pédagogique à domicile, en établissement de santé, à l'école, ou si nécessaire, dans un lieu public de proximité où l'élève est capable de bénéficier d'un apprentissage (par exemple à la médiathèque ou à la mairie). Cette circulaire abroge la circulaire n° 98-151 du 17 juillet 1998.

[Consulter la circulaire \(Bulletin officiel de l'éducation nationale\)](#) [2]

Liens

[1] [https://inshea.fr/fr/content/accompagnement-](https://inshea.fr/fr/content/accompagnement-p%C3%A9dagogique-%C3%A0-domicile-%C3%A0-lh%C3%B4pital-ou-%C3%A0-l%C3%A9cole)

[p%C3%A9dagogique-%C3%A0-domicile-%C3%A0-lh%C3%B4pital-ou-%C3%A0-l%C3%A9cole](https://inshea.fr/fr/content/accompagnement-p%C3%A9dagogique-%C3%A0-domicile-%C3%A0-lh%C3%B4pital-ou-%C3%A0-l%C3%A9cole)

[2] <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo32/MENE2020703C.htm>